



Lombardi

Bons de Participation du Groupe

INFORMATION AUX COLLABORATEURS

Notes historiques

1955

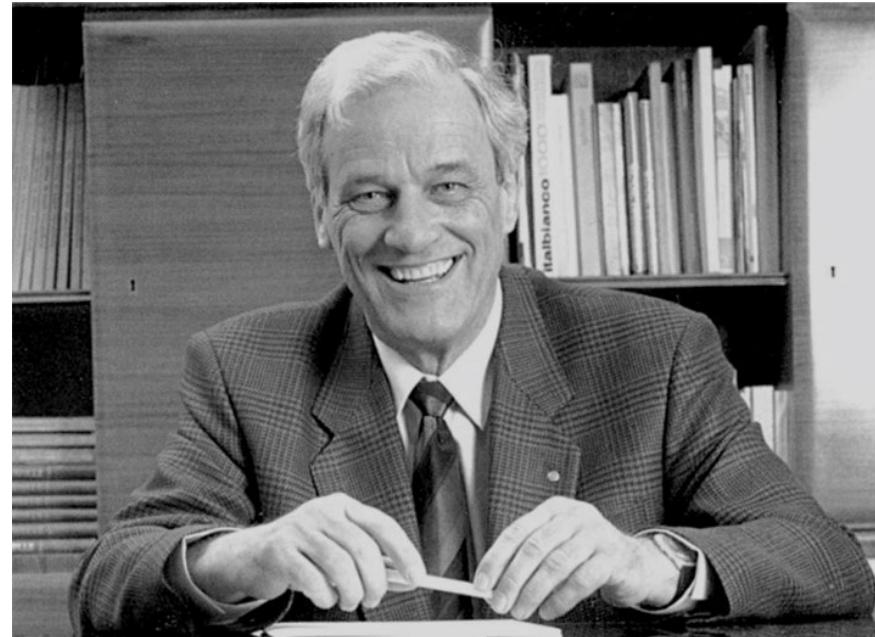
- Le Dr. Giovanni Lombardi fonde sa société de conseil pour les services d'ingénierie, les travaux souterrains et hydrauliques

1989

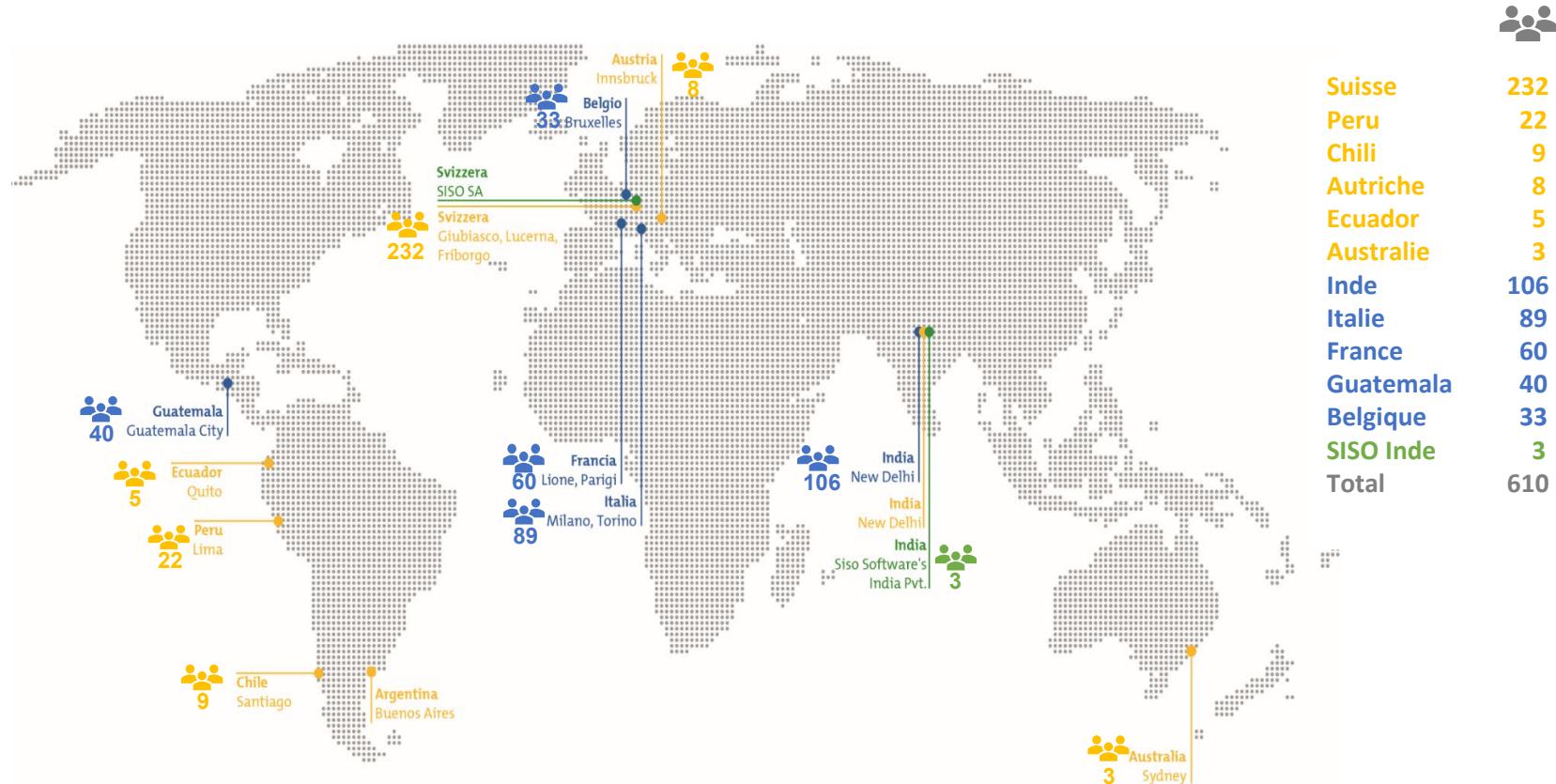
- Constitution de Lombardi SA à Locarno (société par actions)

1997

- Constitution de Loing SA (société holding qui regroupe plusieurs sociétés du Groupe Lombardi)

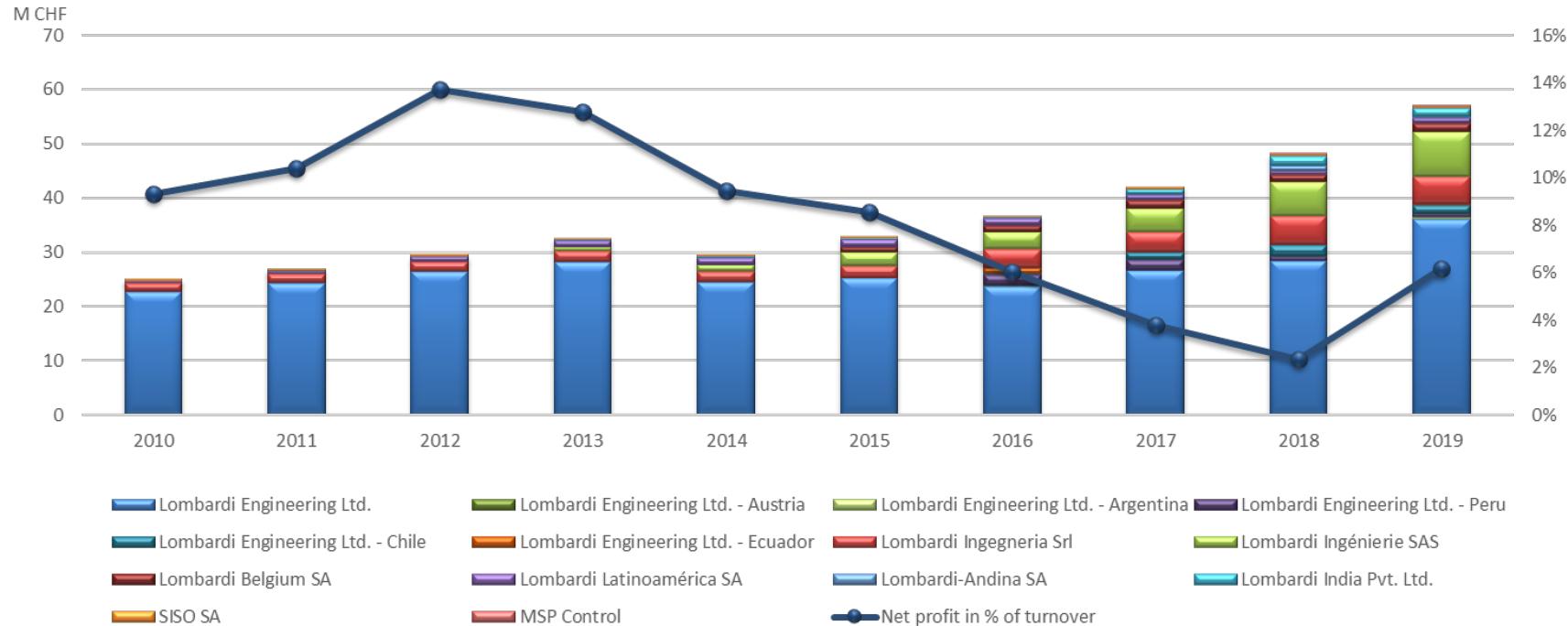


Bureaux et collaborateurs du Groupe (situation 2020)



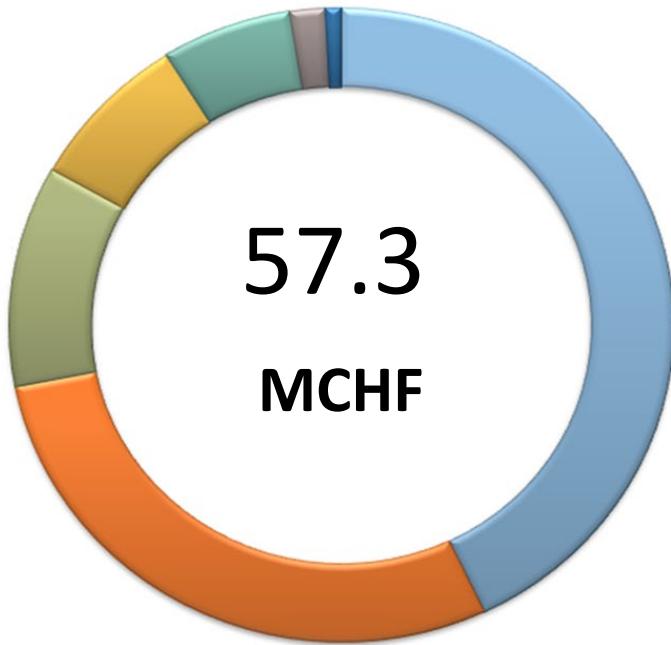
Evolution chiffre d'affaires* du Groupe et profit en %

(*hors services intra-Groupe)

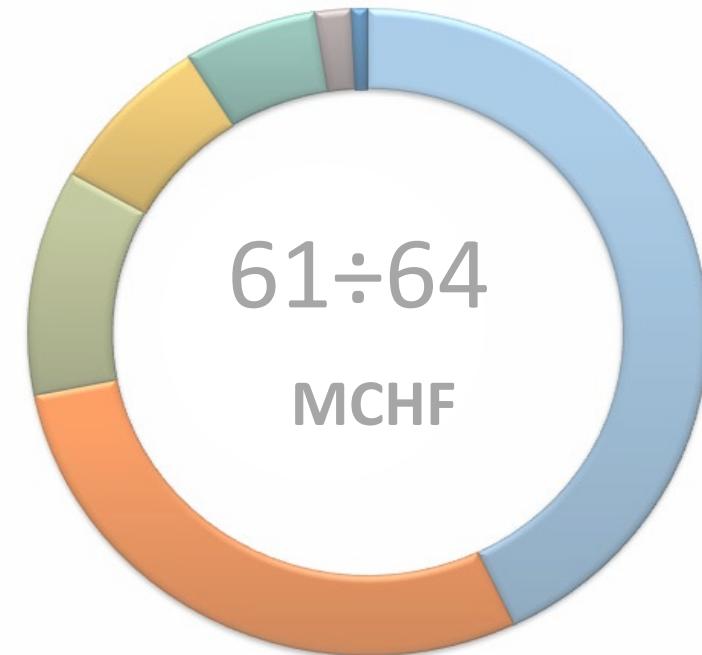


Chiffre d'affaires du Groupe en % (hors services intra-Groupe)

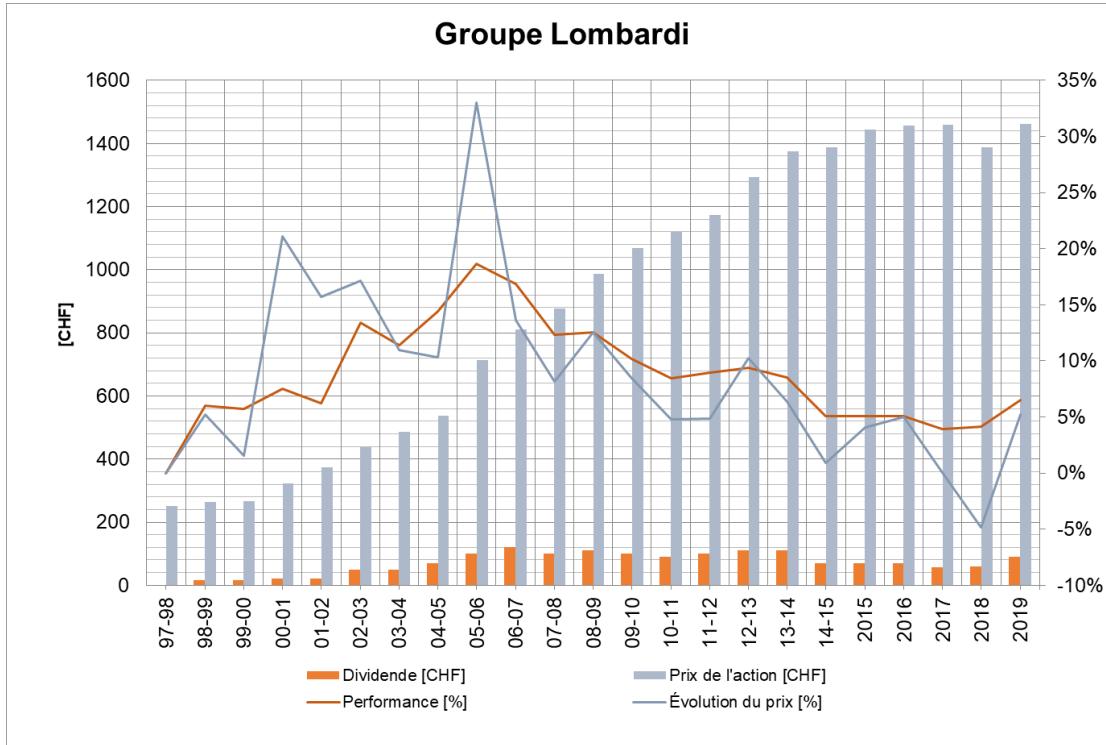
An 2019



Prévision 2020



Evolution valeur des actions (avant le «splitting»)



Variation moyenne des valeurs (% par an)

Chronologie	Dividende	Valeur Action	Total performance
20 dernières années	9%	9%	18%
10 dernières années	6%	4%	10%
5 dernières années	5%	2%	7%
3 dernières années	5%	0%	5%

Les Bons de Participation (BP)



Leur but est de permettre à chaque collaborateur de faire partie de la "famille" Lombardi, en contribuant et en profitant du succès du Groupe. Les actionnaires actuels ont décidé de convertir environ 30% de leurs actions en BP, chacun de la valeur de la moitié des actions.



Les BP sont des titres de propriété (actions) sans droit de vote ni droit à la participation à l'Assemblée Générale (AG).



Informations des performances du groupe sur une base trimestrielle.



Droit aux dividendes: versé une fois par an (après déduction de l'impôt anticipé suisse de 35 %), après l'AG (normalement en mai).

Conditions pour être un Participant



Être un collaborateur actif, c'est-à-dire une personne physique qui travaille en tant que salarié ou indépendant, ce dernier étant fourni sur une base continue - c'est-à-dire avec un contrat de collaboration d'une durée non inférieure à un an (à l'exclusion des consultants externes tels que les avocats, les fiduciaires, les comptables, les autres prestataires de services d'externalisation ou les prestataires de services externes non continus), pour une société contrôlée par Loing SA.



Quote-part minimale de 5 BP (environ 2'500.- CHF), part maximale 20% de BP.



Disposer d'un compte bancaire accessible au niveau international sur lequel le dividende sera versé.



En cas d'absence d'intérêt des collaborateurs, les BP peuvent être achetés par des tiers, (quote-part totale maximale 50% des BP).

Procédure d'achat et de vente de BP



Accéder à la plateforme
<http://participation.lombardi.group> et consulter
s'il y a des BP en vente (depuis le 6 avril 2021).



Envoi du contrat de vente et d'achat signé
au Conseil d'Administration (Garant) pour
son approbation.



Annoncer l'intérêt pour l'achat / la vente sur
la plateforme (ou en contactant directement
le Participant).



Après l'approbation du Garant,
procéder au paiement du prix convenu.



Négociation privée avec le vendeur.



Après l'approbation du Garant, procéder à la
signature du Pacte parasocial des Participants
et à l'inscription au Registre des Participants.

Pour toute information,
veuillez contacter



MOIRA SOLDATI

moira.soldati@lombardi.group



MERCI!